

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article7944>

Des armes destinées à des acteurs de cinéma aboutissent chez des criminels

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : lundi 9 juin 2008

Spyworld Actu

Des armes à feu destinées à servir d'accessoires pour des acteurs de cinéma aboutissent entre les mains de véritables criminels à cause d'une "échappatoire" dans les lois canadiennes.

C'est ce que révèle un rapport des services de renseignement de la Gendarmerie royale du Canada datant de novembre 2007, que La Presse Canadienne a obtenu par l'intermédiaire de la Loi sur l'accès à l'information.

Des marchands d'armes de Colombie-Britannique ont ainsi profité de sociétés de production de films tournant en différents endroits du Canada, indique le rapport sur les tendances de la contrebande d'armes à feu, récemment retiré de la liste des documents classés secrets.

Des permis spéciaux permettent à ces sociétés de production d'acheter légalement des armes à feu en gros à l'étranger et de les importer au Canada pour utilisation sur leurs plateaux de tournage. Les marchands d'armes servent d'intermédiaires entre les fournisseurs étrangers et les sociétés de production, pour faciliter l'importation.

Mais certains marchands "ont exploité une échappatoire dans la loi canadienne sur les armes à feu" qui exige que ces armes soient enregistrées dès qu'il est matériellement possible de le faire. Comme aucun délai n'est précisé, ces marchands contournent le processus d'enregistrement et gardent les armes. Il arrive fréquemment qu'elles se retrouvent dans la rue au Canada, après avoir été vendues au marché noir.

En décembre 2006, une société de Colombie-Britannique autorisée à importer des armes à feu pour l'industrie cinématographique a fait l'objet d'une descente de police pour distribution illégale alléguée de mitraillettes. L'an dernier, la police a pu relier deux fusils d'assaut employés lors d'une fusillade à une autre société de la même province titulaire d'un permis d'importation d'armes.

Malgré ces deux cas, et malgré l'évaluation d'analystes du renseignement de la GRC, une porte-parole du corps policier a affirmé que la loi canadienne ne comporte aucune échappatoire permettant ce trafic.

Selon la sergent Nathalie Deschênes, les entreprises détenant un permis leur permettant de fournir des armes aux producteurs de films ne sont pas autorisées à vendre ou transférer ces armes à des individus ou des entreprises autres qu'un autre fournisseur d'armes pour le cinéma. Toute entreprise qui agit autrement enfreint la loi, a-t-elle dit, ajoutant que la police fait respecter la loi telle qu'elle est rédigée.

Les Etats-Unis constituent la principale source d'armes ou de pièces d'armes introduites illégalement au Canada. Dans la plupart des cas, il s'agit d'armes de poing semi-automatiques qui sont couramment échangées contre des stupéfiants et peuvent se vendre trois fois le prix de détail sur le marché noir.

Post-scriptum :

<http://canadianpress.google.com/art...>